



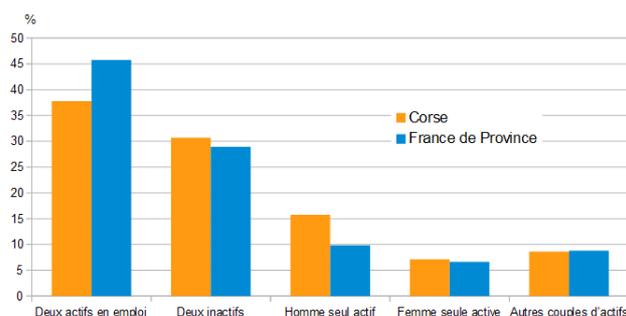
Couples biactifs : qui se ressemble s'assemble

En 2014, 28 380 couples vivant en Corse sont composés de deux personnes en emploi. Ces couples biactifs sont moins présents qu'en France de province. L'homogamie, ou l'union de deux personnes du même groupe social, est importante. Elle concerne trois couples biactifs sur dix pour l'appartenance à la même catégorie socioprofessionnelle et est prononcée chez les agriculteurs et les cadres. De même, le diplôme est un facteur important d'union. En effet, les conjoints ont un niveau d'études similaire dans la moitié des cas.

Michel Akiki, Insee

En 2014, 75 130 couples résident en Corse. Parmi eux, 28 380 couples sont composés de deux personnes en emploi. Ces « biactifs » représentent 38 % des couples insulaires, soit une part plus faible qu'en France de province (46 %) (figure 1). L'île se place ainsi au dernier rang des régions de province, à l'opposé des Pays de la Loire où un couple sur deux est biactif.

1 Répartition des couples selon le type d'activité des conjoints en 2014



Champ : individus déclarés en couple

Source : Insee, Recensement de la population 2014

Cette moindre présence en région est liée à l'âge plus élevé de la population et au poids plus important de personnes sans activité professionnelle. En effet, la Corse est parmi les régions de province où les couples d'inactifs sont les plus fréquents : 31 % des couples sont composés de retraités, de personnes au foyer ou d'étudiants.

L'homme est le seul actif du couple dans 16 % des cas. Cette part est plus élevée qu'ailleurs car les femmes insulaires sont plus souvent en retrait du marché du travail que celles de province. Ces couples où l'homme est seul actif sont proportionnellement deux fois plus nombreux que dans les Pays de la Loire. Les femmes sont seules à être en activité dans 7 % des unions, comme dans les autres régions.

Dans trois couples biactifs sur dix, les conjoints ont la même catégorie socioprofessionnelle

Partage d'un mode de vie similaire, de mêmes habitudes de loisirs, de centres d'intérêt communs : ces éléments dépendent en grande partie du milieu social. Ainsi, l'homogamie, ou l'union de deux personnes du même groupe social, est importante. Dans la région, 30 % des couples biactifs se composent d'un homme et d'une femme ayant la même catégorie socioprofessionnelle.

L'union de deux catégories socioprofessionnelles assez proches est également fréquente. Les couples dont la femme est employée et l'homme est soit ouvrier, soit employé, soit de profession intermédiaire représentent 38 % des couples en emploi (34 % en France de Province).

2 Indice d'homogamie par catégorie socioprofessionnelle en 2014

	Corse	France de province
Agriculteurs	18,9	22,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2,5	3,8
Cadres, professions intellectuelles supérieures	2,8	2,7
Professions intermédiaires	1,3	1,3
Employés	1,2	1,3
Ouvriers	2,2	1,9
Ensemble	1,6	1,7

Lecture : en Corse, les couples composés d'agriculteurs sont 18,9 fois plus fréquents qu'ils ne le seraient s'ils se formaient au hasard.

Champ : individus déclarés en couple et en emploi

Source : Insee, Recensement de la population 2014

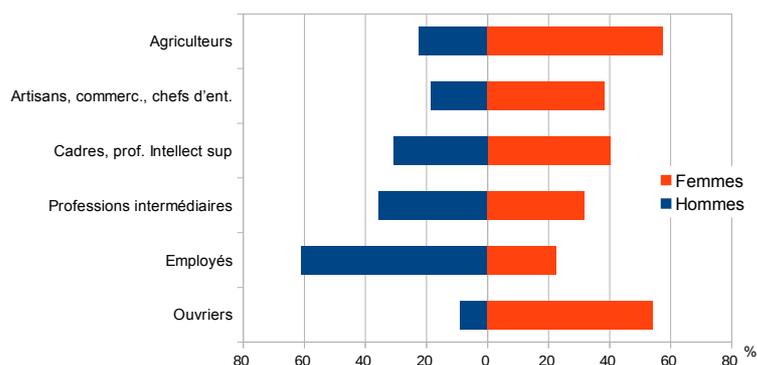
En Corse, les couples composés d'une femme employée et d'un homme ouvrier sont les plus nombreux (16 % des couples biactifs). Cette situation est la plus fréquente et la plus probable puisque parmi les personnes en emploi vivant en couple, une femme sur deux est employée et un homme sur quatre est ouvrier.

En revanche, les unions de personnes de catégories sociales éloignées sont plus rares. Celles d'un homme cadre et d'une femme ouvrière ou d'une femme cadre et d'un homme ouvrier représentent seulement 1 % des couples.

Une homogamie importante chez les agriculteurs et les cadres

L'homogamie professionnelle est particulièrement marquée chez les agriculteurs (figure 2). En effet, les couples formés de deux agriculteurs sont 19 fois plus fréquents dans la population insulaire qu'ils ne le seraient si les conjoints se choisissaient de manière aléatoire (méthodologie). L'homogamie au sein des agriculteurs est pourtant moins forte en Corse qu'en France de province. Elle est aussi très présente chez les cadres et professions intellectuelles supérieures, unis 3 fois plus fréquemment que par le fait du hasard. Les couples d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont 2,5 fois plus nombreux que s'ils s'étaient formés aléatoirement. Cette tendance à se mettre en couple au sein d'un même groupe est moins importante chez les employés et les professions intermédiaires.

3 Proportion de femmes et d'hommes vivant avec un conjoint de même catégorie socioprofessionnelle



Lecture : 22,5 % des agriculteurs vivent en couple avec une agricultrice et 57,5 % des agricultrices sont unies à un agriculteur.

Champ : individus déclarés en couple et en emploi
Source : Insee, Recensement de la population 2014

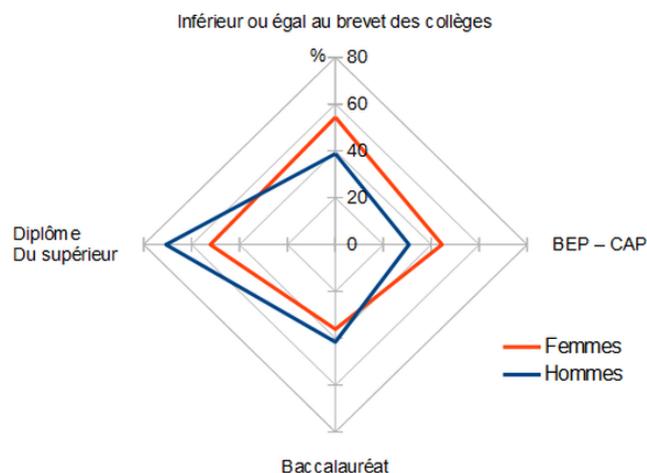
Par ailleurs, les couples au sein desquels l'homme est cadre et la femme est employée sont 4 fois plus nombreux que ceux où la femme est cadre et l'homme employé. Pourtant, les unions dans lesquelles l'homme occupe une position plus élevée que sa conjointe sont globalement moins fréquentes que si les couples s'étaient formés aléatoirement.

Enfin, selon sa catégorie socioprofessionnelle et son genre, l'individu est plus ou moins souvent en couple avec un conjoint du même groupe social. Ainsi, 58 % des agricultrices, 54 % des ouvrières et 40 % des femmes cadres et professions intellectuelles ont un conjoint appartenant à la même catégorie socioprofessionnelle (figure 3). Du côté des hommes, cette situation concerne surtout les employés (61 %).

Même niveau de diplôme pour un couple sur deux

Comme pour les catégories socioprofessionnelles, les conjoints ont généralement un niveau de diplôme équivalent. Dans la région, 47 % des couples biactifs ont le même degré de qualification (49 % en France de province). Chez les diplômés du supérieur notamment, 71 % des hommes et 52 % des femmes sont en couple avec une personne diplômée du supérieur (figure 4).

4 Proportion de femmes et d'hommes vivant avec un conjoint de même niveau de diplôme



Lecture : 71 % des hommes diplômés du supérieur vivent en couple avec une personne diplômée du supérieur.

Champ : individus déclarés en couple et en emploi
Source : Insee, Recensement de la population 2014

L'homogamie de diplôme concerne davantage les individus titulaires au plus du brevet des collèges. Dans cette catégorie, les couples sont 2,6 fois plus nombreux que si le choix du partenaire se faisait aléatoirement.

En revanche, les couples de personnes aux niveaux de qualification opposés sont moins nombreux que ce que l'on observerait du fait du hasard. Ces unions ne concernent que 6 % des couples biactifs. Cette part est toutefois plus élevée que quand les conjoints s'opposent en termes de catégorie socioprofessionnelle. Le diplôme semble moins être une barrière dans le choix du conjoint.

Définitions

Couple : au sens du recensement, une personne vit en couple si, âgée de 14 ans ou plus, elle répond "oui" à la question : "vivez-vous en couple ?". Cette question n'impose aucune condition concernant l'état matrimonial légal ou le conjoint.

Méthodologie

L'indice d'homogamie mesure le rapport entre le nombre de couples composés de deux personnes de même groupe social observé dans la population et le nombre qui serait observé si les conjoints se choisissaient au hasard.

Égal à 1, il indique une absence de lien entre groupe social et choix du conjoint. Supérieur à 1, il indique une tendance à l'homogamie d'autant plus forte que sa valeur est élevée. Inférieur à 1, il indique au contraire une tendance à l'hétérogamie.

Insee Corse
Résidence du Cardo
rue des Magnolias
CS 70 907
20 700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :
Olivier Léna
Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni
ISSN : 2268-1493
Insee 2018

Pour en savoir plus :

« Position sociale et choix du conjoint : différences marquées entre hommes et femmes », Données sociales : la société française édition 2006, Insee Références

